



PLAGE INFO

Bonjour à toutes et à tous,

Dans cette E-news de printemps, qui marque la fin de la phase de Programmation, nous faisons un focus sur la phase de Mise en Œuvre :

- La phase de Mise en Œuvre dans les grandes lignes
- Profitez de Renoclick pour financer vos travaux de rénovation énergétique réalisés dans le cadre de PLAGE
- Dates de la prochaine formation PLAGE

Bonne lecture,
L'équipe PLAGE

La phase de Mise en Œuvre dans les grandes lignes

Vous êtes nombreux à avoir clôturé votre phase de Programmation. Bravo pour le travail accompli ! Vous allez maintenant pouvoir commencer à mettre œuvre votre Programme d'Actions pour atteindre vos objectif de réduction de consommations d'énergie. Voici un rappel des démarches à entreprendre, ainsi que les grandes échéances qui vous attendent.

- **Sur le terrain** : mise en œuvre des actions programmées et suivi régulier de vos consommations. Pour les bâtiments de votre Programme d'Actions, le suivi des consommations devra se faire selon une fréquence mensuelle ou hebdomadaire, pour garantir la qualité du modèle de mesurage. Contactez votre réviseur si vous ne savez pas sur quelle base travailler, pour chaque bâtiment de votre Programme d'Actions, afin qu'il puisse vous conseiller. En parallèle, vous devrez poursuivre le suivi annuel de tous les autres bâtiments de votre parc immobilier.
- **Plateforme web** : encodage du suivi des consommations, mise à jour éventuelle de votre parc immobilier suite à l'intégration de bâtiments d'une filiale, à un déménagement, l'acquisition ou la vente d'un bien immobilier.
- **Plateforme de Mesurage** : encodage du suivi des consommations des bâtiments de votre Programme d'Actions, vérification et mesurage de vos gains de consommations énergétiques liés aux actions mises en œuvre.
- **Planning de la phase de Mise en Œuvre** : vous avez un délai de maximum 36 mois pour clôturer votre phase de Mise en Œuvre, l'échéance est donc fixée au 31 mars 2026.

Si vous êtes en retard pour remettre votre Programme d'Actions, il faut le faire dans les plus brefs délais ou prendre contact avec le service PLAGE de Bruxelles Environnement pour justifier les raisons de ce retard avant que ne soit entamée la procédure prévue pour les sanctions mentionnées à l'article 2.6.6 du COBRACE, lorsque le Programme d'Actions n'est pas communiqué dans les délais prévus par la réglementation.

A noter également qu'il n'y a pas de prolongation de délais si vous êtes en retard pour la remise de votre Programme d'Actions. La suspension de délais pour changement de coordinateur reste par contre d'application (maximum 6 mois).



Dès aujourd'hui, financez les travaux de votre PLAGE grâce à la prime RenoClick

La Région de Bruxelles-Capitale a pour objectif d'aider les autorités locales, régionales et communautaires à rendre leur parc immobilier neutre en carbone d'ici 2040. Donnez de l'élan à cette ambition en saisissant l'opportunité de la prime RenoClick. Cette prime couvre 14 types de travaux relatifs à la rénovation énergétique, de la comptabilité énergétique à la finition d'un chantier. Les montants peuvent couvrir jusqu'à 80% des postes éligibles, entre autres l'isolation, la ventilation et le chauffage.

Comment obtenir cette prime ?

La prime RenoClick qui est alimentée par un financement européen spécial pour la relance

est disponible pour financer ces travaux. Les échéances sont courtes, il faut agir et lancer les projets maintenant.

Les projets éligibles à la prime RenoClick sont ceux dont la réception provisoire aura lieu avant la fin juin 2026. Introduisez votre demande de prime RenoClick dès que possible, avant le début des travaux (= date de la première facture liée aux travaux, hors acompte) et au plus tard avant le 15 septembre 2023 pour que votre projet soit sélectionné.

La procédure de demande est la suivante :

- Téléchargez le formulaire de demande disponible sur <https://renolution.brussels/fr/primerenoclick>;
- Introduisez votre formulaire auprès de Bruxelles Environnement via prime-renoclick-premie@environnement.brussels, le plus vite possible avant le 15/09/2023. Nous vous conseillons de ne pas attendre car les dossiers sont traités par ordre d'arrivée ;
- Réceptionnez de la notification de promesse de prime par Bruxelles Environnement avant la fin 2023. Dès cette notification, vous recevrez déjà une partie du financement.

Sur quelle base les projets sont-ils sélectionnés par Bruxelles Environnement?

Les projets sont choisis sur base du potentiel d'économie d'énergie pouvant être réalisé grâce aux travaux, de l'atteinte d'un objectif énergétique ambitieux et du caractère durable de la rénovation. Vous retrouverez les modalités d'accès à la prime via ce lien vers <https://renolution.brussels/fr/primerenoclick>.

FORMATIONS PLAGE

La prochaine [formation PLAGE](#) aura lieu le lundi **13 novembre 2023**.

Si vous ne l'avez pas encore suivie, bloquez déjà cette date dans vos agendas, cette formation est obligatoire pour les coordinateurs PLAGE et chaudement recommandée pour tous leurs collaborateurs.



Disponibles sur www.environnement.brussels/plage

- Protocole PLAGE
- Le modèle de mandat pour la désignation de votre coordinateur·trice
- Demande de dispense en cas d'audit énergétique
- Les FAQ du PLAGE

SUIVEZ-NOUS



RESTEZ INFORMÉS VIA NOS NEWSLETTERS

JE M'INSCRIS

Vous recevez cet e-mail car vous êtes abonnés au centre
d'intérêt PLAGE de Bruxelles Environnement.

BRUXELLES ENVIRONNEMENT • SITE DE TOUR & TAXIS • AVENUE DU PORT 86C/3000 B-1000 BRUXELLES

[Se désabonner](#)